



Reprise d'une épicerie, dernier commerce du village.

Par **doudtatou**, le **25/08/2009** à **18:36**

Bonjour,

j'ai la possibilité de reprendre une épicerie de village situé dans les Pyrénées Orientales. Les murs appartenant à la municipalité je bénéficie d'un loyer modéré, il n'y a pas de fond de commerce à racheter et la casie totalité du materielle nécessaire est compris dans le bail de location. La municipalité a demandée, et obtenue, des subventions afin de transformer une grange attenante à l'épicerie en "bistrot de pays". L'ensemble du commerce comprendrait donc une épicerie, un bar restaurant et un appartement.

Le premier bail serait précaire et ne comprendrait que l'épicerie, et ce, jusqu'à se que le "bistrot de pays" soit livré, clef en main. Là, sera romput le premier contrat locatif et un nouveau bail comprenant épicerie, bar, restaurant sera présentait.

Il faut aussi savoir que j'ai déjà un commerce (textile) saisonnier sous régime d'une micro. Selui ci fermera fin septembre et la micro entreprise devrait se terminer en meme temps.

Voici mes questions: -Sous quelle régime puis je ouvrir ma nouvelle entreprise? Je tiens à se qu'elle soit individuelle et en prenant compte que l'entreprise évolurat avec l'ouverture du "bistrot de pays."

-Qu'es que l'auto entrepreneur? Et y ais je droit?

-J'aurais besoin d'un prés ou de subvention à auteur de 10000euro (création du stock, materielle et mobilier, fond de roulement). A qui puis je m'adresser, si par prés bancaire dois je demander un prés personnel, professionnelle...

Par avance merci, j'espère que vous pourez m'éclérer et m'aider à réaliser se beau projet, qui est avant tout, selui de faire revivre nos villages.